

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4266)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 453

présenté par
M. Besson-Moreau

ARTICLE 2

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« Dans l'hypothèse où »

les mots :

« Lorsque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel